

Commentaire de texte sur la 3eme et 4eme republique

Par **julia**, le **01/11/2007** à **19:04**

Bonjour à tous.. J'aurais besoin de votre aide.. Je suis en L1 et j'ai un commentaire de texte à faire concernant la 3ème et 4ème république, et dans mon texte il y a une phrase dont je ne comprends absolument pas le sens :

"La primauté du Parlement s'explique par deux causes principales, l'une juridique : le régime représentatif et l'autre politique : l'identification des assemblées à la démocratie".

En ce qui concerne la deuxième cause, je pense au fait que par le biais de l'amendement Wallon, la chambre des députés et le sénat réunis en assemblée nationale vont élire le président de la république, mais je ne suis pas du tout sûr de ce que j'avance..

Merci de votre aide...
Amicalement.;

Par **julia**, le **02/11/2007** à **09:29**

mon sujet n'intéresse personne??? Pourtant j'aurais vraiment besoin de vos conseils je ne m'en sors pas du tout malgré le support du cours et de deux manuels...

Par **julia**, le **02/11/2007** à **09:51**

En espérant obtenir plus de conseils que précédemment... je me permet d'écrire le texte que je dois commenter :

En définitive, la version française du parlementarisme voulue en 1875 et 1946 a débouché sur la mise en place, à partir de 1879 (confirmée dès 1947), d'un régime d'Assemblée. La primauté du Parlement s'explique par deux causes principales, l'une juridique : le régime représentatif et l'autre politique : l'identification des assemblées à la démocratie.

On en connaît les conséquences. Au premier cas, l'exaltation de la loi par voie de conséquence, la soumission de la Constitution, au second, la relégation de l'exécutif, en raison notamment de la disparition de facto de la dissolution, et la domination du pouvoir de suffrage.

Malgré des règles constitutionnelles et des pratiques différentes les deux Républiques ne sont pas parvenues à dépasser la sacro-sainte souveraineté parlementaire. Il faudra attendre les nouvelles institutions de 1958, qui se présentent comme la réaction et l'antithèse des règles et des pratiques âssées, pour retrouver les fondements d'un parlementarisme plus équilibré.

Voilà mon texte, et pour être franche j'ai beaucoup de mal à saisir le sens de certaines phrase. comme problématique j'avais pensé : "Comment un régime parlementaire a -t-il pu glisser à ce point vers un régime d'Assemblée"
et comme plan j'avais pensé exposé les causes de "glissement" puis les conséquences en m'appuyant sur les deux réoubliques. Quen pensez vous???

Par **Superboy**, le **02/11/2007** à **12:19**

Sous la III et IV République, tu avais un Parlement bicaméral pour la III et juste une Assemblée sous La IV. Le Senat était puissant sous la III car la navette législative était infinie, comparé à la V où le gouvernement peut convoquer une commission mixte paritaire. En fait le problème en France est de pouvoir équilibrer les relations entre l'exècutif et le législatif.

Je pense que la problématique serait plutot : Comment limiter les pouvoirs du Parlement sans remettre en cause sa légitimité?

En effet, dans ton sujet, il faut que tu parles également de la Vème en montrant comment elle a pu gerer ce problème, avec par exemple le controle de l'ordre du jour, son intervention dans la procédure législative(voir avec la III), le 49-3, l'urgence, mais également la dissolution, la responsabilité du gouvernement à mettre en parallèle avec la IV où les gouvernements ne duraiet vraiment pas longtemps faute de majorité. Il y a aussi les modes de scrutin, proportionnel sous la IV, majoritaire sous la V, élection du président depuis 6/11/62 au suffrage universel... Je ne pense pas avoir tout dit mais il y a là quelques éléments pour démarrer.

Au niveau politique, c'est ce que j'ai dit au dessus : Les Assemblées ont une légitimité plus grande que l'executif qui procède des Assemblées au niveau de la nomination et révocation(IV et III°. Idem pour le Président dont le rôle est réduit à l'inauguration des chrysanthèmes.

En esperant avoir pu t'aider et je n'ai pas parole d'évangile. Ceci dit je pense que reduire ton commentaire à la II et IV n'est pas une bonne idée car le texte parle également de la V qui a su rééquilibrer les pouvoirs entre parlementarisme et exècutif

Par **julia**, le **02/11/2007** à **13:03**

Merci beaucoup pour ton aide, je vais essayer de trouver un plan cohérent avec tes informations, le seul problème est que je n'ai pas enocre vu en cours la 4ème et la 5ème république donc je ne suis pas très calée sur le sujet...mais encore merci pour tes conseils... Bonne journée

Par **julia**, le **03/11/2007** à **15:37**

Bon toujours personne pour me venir en aide.....

Par **julia**, le **05/11/2007** à **20:54**

je reviens à la charge... Il ne me reste plus que 3jours pour terminer mon commentaire...
Quelqu'un aurait-il compris le sens de la phrase que j'ai énoncé précédemment????

Par **Superboy**, le **05/11/2007** à **22:04**

Je suppose que c'est la phrase que tu as écrite dans ton premier message.

Ca signifie que cela est normal que le Parlement ait la supériorité sur l'exécutif car au moins une des Assemblées voire une selon les types de régimes est élu par au suffrage censitaire(III) ou universel(IV et V). Cela est normal que les représentants du peuple prime sur le gouvernement et/ou le Président qui ne dispose que d'une légitimité jusqu'en 1962 assez réduite.

La seconde cause concerne le fait que le peuple s'exprime par la voix de ces représentants, les élus de l'Assemblée. Le postulat est que la volonté de l'élu est celle de l'électeur. Donc la primauté s'impose.

Par **julia**, le **06/11/2007** à **16:10**

Merci beaucoup à toi Superboy tu ne pouvais pas mieux tomber car je suis en plein dedans..
Merci encore.. Bonne journée..